

**PROGRAMME CADRE DES INTERVENTIONS DU FIDA EN MILIEU RURAL AU BENIN (ProCaR)**

**===========**

**PROJET D’APPUI AU DEVELOPPEMENT DU MARAICHAGE**

**(PADMAR)**

**===========**

**RAPPORT D’EVALUATION DE LA CONVENTION 2018-2020 ENTRE LE PADMAR/ProCaR ET LES FAITIERES DES OP (PNOPPA, FUPRO, FENOMA, ANAF) ET LES CABINETS D'APPUI (SWISSCONTACT ET DAVES)**

**Rapport d’évaluation des conventions avec les faîtières d’OP (PNOPPA, FUPRO, ANAF, FENOMA)**

**Septembre 2020**

**Table des matières**

[Liste des tableaux 2](#_Toc51709579)

[Liste des figures 2](#_Toc51709580)

[Liste des annexes 2](#_Toc51709581)

[Introduction 3](#_Toc51709582)

[1. Objectifs 3](#_Toc51709583)

[2. Résultats attendus 4](#_Toc51709584)

[3. Méthodologie 4](#_Toc51709585)

[4. Appréciation de la pertinence de la convention 5](#_Toc51709586)

[5. Appréciation de la cohérence de la convention 6](#_Toc51709587)

[6. Appréciation de l’efficacité 7](#_Toc51709588)

[7. Appréciation de l'efficience 9](#_Toc51709589)

[8. Appréciation de la durabilité 10](#_Toc51709590)

[9. Appréciation de la plus-value apportée par la mise en œuvre de la convention 10](#_Toc51709591)

[10. Appréciation de la satisfaction des bénéficiaires 11](#_Toc51709592)

[11. Leçons apprises/bonnes pratiques à capitaliser dans la mise en œuvre de la convention 12](#_Toc51709593)

[12. Difficultés rencontrées 12](#_Toc51709594)

[13. Perspectives pour la nouvelle convention (chantiers majeurs) 12](#_Toc51709595)

[14. Modalités à intégrer dans la prochaine convention en vue d’améliorer la mise en œuvre 13](#_Toc51709596)

[15. Plus-value de l’accompagnement des Cabinets d’appui (Swisscontact et DAVES) dans la mise en œuvre convention et dans la mise en œuvre de leurs activités 14](#_Toc51709597)

[16. Synthèse des Recommandations 14](#_Toc51709598)

[Conclusion 15](#_Toc51709599)

[Annexe 16](#_Toc51709600)

[Annexe 1: Liste nominative de l’équipe d’évaluation 17](#_Toc51709601)

[Annexe 2: Fiche d’évaluation 17](#_Toc51709602)

[Annexe 3: Guide d’entretien avec les faitières d’op dans le cadre de l’évaluation de la convention 2019-2020 20](#_Toc51709603)

[Annexe 4: Grille d’appréciation de l’atteinte des indicateurs 27](#_Toc51709604)

# **Liste des tableaux**

[Tableau 1 : Niveau d’exécution des activités par objectif spécifique 7](#_Toc51709082)

[Tableau 2 : Niveau d’’atteinte des indicateurs 8](#_Toc51709083)

[Tableau 3 : Présentation des recommandations de la mission 16](#_Toc51709086)

# **Liste des figures**

[Figure 1 : Synthèse du taux d’exécution physique par structure bénéficiaire de la convention 7](#_Toc52362193)

[Figure 2 : Synthèse du taux d’exécution financière par structure bénéficiaire de la convention 9](#_Toc52362194)

# **Liste des annexes**

[Annexe 1: Liste nominative de l’équipe d’évaluation 17](#_Toc51709457)

[Annexe 2: Fiche d’évaluation 17](#_Toc51709458)

[Annexe 3: Guide d’entretien avec les faitières d’op dans le cadre de l’évaluation de la convention 2019-2020 20](#_Toc51709459)

[Annexe 4: Grille d’appréciation de l’atteinte des indicateurs 28](#_Toc51709460)

[Annexe 5: Programme du déroulement de la mission d’évaluation 33](#_Toc51709461)

#

# **Introduction**

Le FIDA accompagne les efforts du Gouvernement du Bénin et des acteurs du secteur agricole dans la conception et la mise en œuvre de sa politique agricole en général et du Plan Stratégique de Développement du Secteur Agricole en particulier. C’est à cet effet que le Gouvernement de la République du Bénin a sollicité l’appui financier du Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA) pour la mise en œuvre du Projet d’Appui au Développement du Maraîchage (PADMAR). Le projet est exécuté sur une période de sept (07) ans (2017 – 2023).

L’objectif général du projet est de contribuer à l’amélioration durable de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à la réduction de la pauvreté rurale.

Les activités opérationnelles du PADMAR sont structurées dans les deux Composantes suivantes : (i) Valorisation et mise en marché ; et (ii) Amélioration de la productivité et de la production maraîchère. A ces deux composantes s’ajoute une troisième : Coordination, suivi-évaluation et gestion des savoirs à travers le ProCaR.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités, le PADMAR a privilégié l’option du faire-faire comme l’une des stratégies d’intervention concrétisée par la signature des conventions de partenariat. Ainsi plusieurs conventions ont été signés entre 2018 et 2020 avec les structures publiques et privées.

Dans le cadre de la structuration et du renforcement de capacités des acteurs maraîchers, une convention a été signée en décembre 2018 avec les faîtières d’OP notamment la FUPRO, l’ANAF, la FENOMA et la PNOPPA.

Par ailleurs, dans le cadre du suivi technique et financier de ladite convention, des contrats ont été signés avec deux (02) Structures : Swisscontact et DAVES.

La convention 2018-2020 a été mise en œuvre entre juin 2019 et juin 2020. Elle a bénéficié d’un avenant de deux mois jusqu’en fin août 2020.

Le présent rapport vise à rendre compte essentiellement des conclusions d’une évaluation conjointe ProCaR/DPP MAEP en phase finale de mise en oeuvre de la convention. Elle a pour vocation de préparer la mise en oeuvre d’un nouveau cycle de convention en prenant appui sur les performances obtenues et les leçons apprises.

# **Objectifs**

***Objectif principal***

La mission a pour objectif d’évaluer la convention de partenariat/contrats signée avec les faîtières d’OP et des Cabinets d’appui au regard de la mission à eux assignée, et d’apprécier les résultats atteints par chacun d’eux au terme de la période de collaboration avec le PADMAR.

***Objectifs spécifiques à***

De façon spécifique, il s’agira pour les participants de :

* apprécier, pour chaque convention ou contrat, le niveau de réalisations physique et financière sur la base de la planification ;
* apprécier la performance de chaque structure partenaire dans la mise en œuvre des conventions ;
* apprécier la satisfaction des bénéficiaires dans l’accompagnement de ces structures à la mise en œuvre des activités du PADMAR ;
* ressortir les faiblesses et difficultés liés à la mise en œuvre de la convention et des contrats ;
* formuler des recommandations à prendre en compte pour améliorer les futurs partenariats.
* faire le suivi des nouvelles conventions entre les structures partenaires et le PADMAR ;
* faire des réorientations et des précisions en cas de nécessité pour une mise en œuvre harmonieuse de ces conventions.

# **Résultats attendus**

A l’issue de cette mission, les résultats attendus sont les suivants :

* Le rapport réalisation/planification est établi au niveau de chacune des structures et les niveaux d’exécution physique et financière sont dégagés ;
* La performance de chaque structure partenaire dans la mise en œuvre de la convention est établie ;
* La satisfaction des bénéficiaires (Groupements de producteurs, producteurs individuels, UCM, UDM, TFM, etc.) dans l’accompagnement de ces structures à la mise en œuvre des activités du PADMAR est analysée ;
* Le respect des procédures en matière de passation des marchés est apprécié ;
* La qualité des dépenses est appréciée de même que le respect des procédures de gestion financière telles que édictées ;
* La plus-value de l’apport des cabinets DAVES et SWISSCONTACT à la convention avec la PNOPPA est appréciée ;
* Les recommandations à prendre en compte pour améliorer les futurs partenariats sont formulées.

# **Méthodologie**

La mission d’évaluation de la convention a été conduite par les cadres du PADMAR/ProCaR et de la DPP/MAEP (Voir composition des équipes en annexe 1). L’approche méthodologique utilisée pour cette évaluation comprend trois phases à savoir la phase préparatoire, la phase de terrain et la phase de synthèse/élaboration du rapport d’évaluation.

***Phase préparatoire***

La phase préparatoire a servi de cadre pour l’exploitation de la documentation existante sur l’exécution de la convention et a permis aux membres du comité d’évaluation de bien cerner le champ de cette évaluation. En vertu de cette compréhension, les outils d’évaluation ont été élaborés et internalisés avec tous les membres du comité d’évaluation. Les outils sont constitués :

* Un premier guide d’entretien basée sur les critères de l’OCDE (pertinence, cohérence, efficacité, efficience impact/durabilité) auxquels sont associés des questions évaluatives. Des critères additionnels comme la plus-value ont été ajoutés (voir annexe 2).
* Un deuxième guide orienté sur le cahier de charge de chaque partie prenantes, les difficultés, les perspectives, (voir annexe 3).
* Une grille d’évaluation (sous format Excel) pour l’appréciation de l’efficacité basée sur le cadre de mesure de performance (voir annexe 4).

A la fin de cette phase, le planning de déroulement de la mission a été élaboré et partagé avec les partenaires (voir annexe 5).

***Phase de terrain***

En conformité, avec le planning, les différentes parties prenantes (FUPRO, PNOPPA, ANAF, FENOMA), les cabinets d’appui (DAVES, SWISSCONTACT) et bénéficiaires (Tables filières Maraîchage, UCCM, UDM, ADTPROMAC...) ont été rencontrés par les équipes de la mission. Ces entretiens réalisés à l’aide des guides d’entretien ont été complétés par des observations sur les sites parcourus. La triangulation des informations à travers l’utilisation de divers outils avec les différents interlocuteurs rencontrés a servi de base de validité des informations.

***Phase de synthèse et d’élaboration du rapport d’évaluation***

Outre les séances de débriefing organisées au sein des équipes durant la phase terrain, une séance a réuni à Lokossa l’ensemble des membres du Comité pour la synthèse, l’analyse des informations et l’élaboration du rapport d’évaluation.

Les principaux résultats obtenus feront l’objet d’un atelier de partage avec les différentes parties prenantes.

# **Appréciation de la pertinence de la convention**

Les objectifs visés par le PADMAR en signant les conventions avec les faîtières d’OP sont les suivants :

* Assurer l’organisation et la structuration des acteurs de la filière ;
* Etablir les liens d’affaires entre famille d’acteurs pour l’accès aux marchés ;
* Renforcer les capacités des acteurs ;
* Animer le dialogue politique sur les thématiques prioritaires à la filière ;
* Assurer le renforcement institutionnel de la FeNOMa.

A l’analyse, ces objectifs correspondent parfaitement aux besoins des faîtières impliquées. En effet, la convention a pris en compte la nécessité de structuration des maraîchers et maraichères qui incombent à la FéNOMa et la structuration des acteurs et actrices en amont et en aval de la production qui incombe à la FUPRO avec l'appui de la CCIB. Le renforcement de capacités des acteurs et actrices pour la mise en marché, porté par la FUPRO a été également un chantier couvert par cette convention.

Les questions de sécurisation foncière, d’accès aux semences et intrants, sous l’égide de la PNOPPA n’ont pas été occultées par la convention. Enfin, la dimension genre à travers la représentativité des femmes dans les instances décisionnelles des OP mixtes, le renforcement de leur autonomisation sociale et leur l’accès aux facteurs de production qui constituent le chantier de l’ANAF sont pris en compte par la convention.

Avant la convention de financement PNOPPA/PADMAR, l’analyse organisationnelle de la filière maraîchage au Bénin était caractérisée par une faible structuration des acteurs (en amont et en aval).

Avec la mise en œuvre de la convention PNOPPA /PADMAR, les acteurs et actrices de la filière sont structurés à tous les niveaux (Site/village, commune et département). Ainsi, au niveau des 27 communes de la ZIP, la convention a permis de mettre en place 27 Unions Communales de Coopératives de Maraîchers (UCCM). Ces faîtières communales ont mis en place sept (07) Unions Départementales de Maraîchers (UDM). On estime à plus de 341 les coopératives maraichères villageoises (ou de base) structurées regroupant au total 28.000 maraîchers dont 52% de femmes. Ces résultats satisfaisants enregistrés sont conformes à la mission et à la vision de la FéNOMa Bénin au travers de son Plan Stratégique 2020-2025 (confère Axe Stratégique 2) et sont en phase avec les objectifs du cadre programmatique (PNDF- CM, PSDSA et PNIASAN) en vigueur dans le secteur agricole au Bénin. Bien que lesdites OPA créées soient jeunes et fragiles économiquement, elles constituent des creusets pour la défense des intérêts des acteurs d’une part et des organisations devant rendre des services (technique et économique) de qualité à leurs membres à la base. A terme, ils doivent participer à l’animation de la vie des acteurs de la filière maraîchage dans chaque commune.

# **Appréciation de la cohérence de la convention**

La convention 2018-2020 signée avec les faîtières d’OP est une convention multipartite qui a regroupé les principaux acteurs concernés, chacun dans son domaine de compétence, pour l’atteinte des objectifs. Ainsi, la structuration des acteurs a été confiée à la FeNOMa et à la FUPRO. La FUPRO a conduit les activités de renforcement de capacités pour la mise en marché. L’ANAF a maintenu la veille pour la prise en compte du genre. Enfin, la PNOPPA a conduit le dialogue politique et a assuré le suivi et la coordination générale des activités de la convention.

La convention non seulement a permis de renforcer les OPA dans leurs mandats, mais les a également accompagnés dans la mise en oeuvre de leur plan stratégique respectif. Ce faisant, cette convention a permis de mettre en oeuvre la politique sectorielle (PSDSA/PNIASAN, PAG-volet Agriculture) qui accorde une place de choix à l’appui des acteurs non étatiques qui ont non seulement un rôle de services à apporter à leurs membres dans une logique de développement des CVA, mais également de défense des intérêts des agriculteurs et agricultrices.

Les différentes activités identifiées et exercées dans le cadre de la convention contribuent à l’atteinte de 15 résultats répartis en quatre (04) objectifs spécifiques.

Aussi, les approches de mise en oeuvre au niveau de toutes les parties prenantes ont été harmonisées.

Soulignons que des activités de renforcement des Unions Communales de Coopératives de Maraîchers (UCCM) confiés à la FUPRO et à la FeNOMa auraient pu être menées entièrement par la FéNOMa si cette dernière disposait des compétences requises. C’est la raison pour laquelle les activités de renforcement institutionnel ont été identifiées et menées à travers la convention au profit de la FéNOMa.

# **Appréciation de l’efficacité**

D’une façon générale, les activités prévues dans le cadre de la convention PADMAR-PNOPPA ont été exécution à 98,43%.

Tableau 1 : Niveau d’exécution des activités par objectif spécifique

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Code | Objectifs spécifiques | TEP (%) |
| **Prévu** | **Réalisé**  | **Ecart** |
| 1 | OS1 : Accompagner la structuration des acteurs de la filière maraîchère | 100,0 | 98,8 | -1,2 |
| 2 | OS 2 : Renforcer les capacités des acteurs et de leurs organisations | 100,0 | 93,2 | -6,8 |
| 3 | OS3 : Faciliter l'accès au marché des produits et sous-produits maraîchers | 100,0 | 100,0 | 0,0 |
| 4 | OS4 : Veiller au dialogue politique sur les thématiques prioritaires de la filière | 100,0 | 100,0 | 0,0 |
| 5 | Objectif relatif aux activités de fonctionnement | 100,0 | 99,3 | -0,7 |
|   | **Ensemble de la convention** | **100,0** | **98,43** | **-1,57** |

Source : PNOPPA, FUPRO, ANaF, FéNOMa, septembre 2020

L’analyse désagrégée par objectif spécifique révèle que les prévisions en termes de réalisations des activités de l’objectif spécifique 1 et 2 ont été atteintes, avec un écart respect de 1,2 points et de 6,8 points de pourcentage ; contrairement aux autres objectifs spécifiques qui ont atteint les prévisions de réalisation de leurs activités. Les écarts observés se justifient par le fait que l’activité relative à la visite d’échange des maraichers n’a pu être réalisée du fait de la situation pandémique (COVID 19) en ce qui concerne l’objectif spécifique 2.

L’écart au niveau de l’objectif spécifique 1 se justifie par la non obtention des récépissés et attestations d’immatriculation par les organisations membres de la FéNOMa et des associations créées en aval de la filière. En ce qui les activités relatives au fonctionnement, elles affichent une exécution physique de 99,3% pour une réalisation financière de 93,47%. Cette situation s’explique par le fait que les ressources affectées pour assurer la gestion du partenariat n’ont été consommées qu’à 10,22%.

L’analyse du taux d’exécution physique de la planification de chaque OP bénéficiaire de la convention PADMAR-PNOPPA [figure 1] révèle que ce taux varie de 99,5% pour la FUPRO à 100% pour la l’ANaF.

**Figure 1 : Synthèse du taux d’exécution physique par structure bénéficiaire de la convention**

Source : PNOPPA, avec l’appui de Swisscontact, septembre 2020

Notons que la complémentarité et la synergie entre les faîtières ont contribué à la réalisation des activités. Cependant, par rapport à l’atteinte des indicateurs du cadre logique, le niveau est moyen d’environ 60% comme le montre le tableau ci-après :

Le niveau d’atteinte des indicateurs est de 55,88%. Comme le montre le tableau ci-après.

Tableau 2 : Niveau d’atteinte des indicateurs

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Objectif Spécifique | Résultat | Nombre total d'indicateurs  | Nombre d'indicateurs ayant atteint la cible  | Taux par résultat | Appréciation |
| 1 | Résultat 0  | 1 | 1 | 100,00% | Performance satisfaisante |
| Résultat 1 | 2 | 2 | 100,00% |
| Résultat 2 | 2 | 2 | 100,00% |
| Résultat 3 | 1 | 1 | 100,00% |
| Moyenne objectif spécifique 1 | **100,00%** |  |
| 2 | Résultat 4 | 2 | 1 | 50,00% | Performance moyenne |
| Résultat 5 | 1 | 1 | 100,00% |
| Résultat 6 | 1 | 0 | 0,00% |
| Résultat 7 | 2 | 1 | 50,00% |
| Résultat 8 | 2 | 2 | 100,00% |
| Moyenne objectif spécifique 2 | **60%** |  |
| 3 | Résultat 9 | 1 | 0 | 0,00% | Performance faible |
| Résultat 10 | 2 | 0 | 0,00% |
| Résultat 11 | 1 | 0 | 0,00% |
| Moyenne objectif spécifique 3 | **0,00%** |  |
| 4 | Résultat 12 | 1 | 1 | 100,00% | Performance moyenne |
| Résultat 13 | 1 | 1 | 100,00% |
| Résultat 14 | 1 | 0 | 0,00% |
| Moyenne objectif spécifique 4 | **60%** |  |
| Ensemble convention | **21** | **9** | **55,88%** | **Performance moyenne** |

Source : PNOPPA, avec l’appui de Swisscontact, septembre 2020

Une analyse différenciée par objectif spécifique révèle que seuls les indicateurs de l’objectif spécifique 1 ont été atteint entièrement. Les résultats des objectifs spécifiques 2 et 4 ont été atteint moyennement. Par l’objectif spécifique 3 affiche une mauvaise performance. Cette tendance globale vers l’atteinte des résultats appelle à des actions spécifiques dans le cadre de la prochaine convention.

Cette situation révèle un problème de pertinence des indicateurs proposés dans le cadre de suivi de la performance de cette convention au regard des activités programmées, notamment les indicateurs proposés pour l’objectif spécifique 3.

En effet, au regard des activités programmées, il ressort que des indicateurs ne sont pas pertinents pour la mesure des résultats de la convention. En effet, suite au cadrage budgétaire qui a conduit à la suppression de certaines activités planifiées, le cadre logique de la convention n’a pas été actualisé.

L’écart entre le niveau de mise en œuvre des activités et celui de l’atteinte des indicateurs s’explique aussi par le fait que certains résultats n’ont pu être atteints notamment l'animation du dialogue politique par la PNOPPA, le développement de partenariats et la mise en marché à travers les Tables Filières Maraîchage, l'offre de services économiques à leurs membres par les OPA dans une logique d’autonomisation progressive.

# **Appréciation de l'efficience**

Le budget de la convention 2019-2020 avec les faîtières d’OP est de Trois Cent Quatre-vingt-dix-neuf Millions Six Cent Seize Mille Quatre Cent Quarante-un (399 616 441) francs CFA.

Au 31 août 2020, le taux d’exécution financière varie entre 94,43% pour la PNOPPA et 100% pour la FUPRO et se présente par partenaire sur la figure 2 ci-après.

**Figure 2 : Synthèse du taux d’exécution financière par structure bénéficiaire de la convention**

Source : PNOPPA, avec l’appui de Swisscontact, septembre 2020

Le taux d’exécution financière global de la convention est de 97,37% pour une exécution physique de 98,4%. Cette situation s’explique par le retard accusé dans la mise en place des ressources financières, la non consommation intégrale des ressources affectées pour assurer la gestion du partenariat, etc.

L'analyse de la performance de la mise en œuvre de la convention montre une tendance relativement assez bonne marquée un niveau d’atteinte des indicateurs de l’ordre de 55,88%.

# **Appréciation de la durabilité**

La question de durabilité est analysée à travers certains aspects d’importance. En termes de durabilité institutionnelle, la convention a permis de renforcer les OPA dans leurs rôles et s’est intégrée dans leur plan stratégique. En effet, les actions visant à sécuriser les sites de production des producteurs ciblés, permettent de garantir la durabilité des activités de ces derniers et de faire perdurer les effets des interventions du projet. Aussi, les technologies introduites (production d’engrais bio, achat d’engrais spécifique) sont-elles reproductibles par les groupes cibles avec la facilitation de le FéNOMa. Les manuels de procédures administratives, financières et comptables au niveau de ces faîtières d’OP sont également des outils indispensables au fonctionnement durable de ces organisations.

La mise en œuvre de la convention a eu des impacts positifs en termes d’appui à la structuration des acteurs (en amont et en aval), de fonctionnement des OPA et une bonne amorce de fourniture des services économiques aux maraîchers. Les résultats obtenus ne peuvent être durables à moyen terme que si les différentes organisations mises en place mobilisent des ressources financières propres en vue de se prendre en charge de façon autonome et indépendante. Ceci ne serait possible que si les OPA rendent des services économiques à leurs membres afin de mobiliser la plus-value financière ou des redevances que les membres devront payer volontairement.

Il est à noter que les UCCM ont été mises en place dans le Borgou, Alibori, la Donga ; ce qui témoigne de la capacité de reproductibilité des interventions hors de la zone d’intervention, facteur déterminant de la durabilité.

Cependant, dans le cadre de la structuration des acteurs, la légitimité des Tables Filières Maraîchères (TFM) au regard du projet de loi en cours sur les interprofessions est à renforcer lors de l’élaboration des décrets d’application. Sans cette précaution, ces TFM risquent de disparaître dans le temps. Des actions de renforcement doivent être développées pour assurer leur fonctionnement, gage de durabilité.

Par ailleurs, le renforcement de la FéNOMa devient un enjeu majeur de la durabilité des actions du projet en ce sens qu’elle est appelée à porter et à pérenniser certains acquis de la structuration et du renforcement de capacités pour l’accès au marché en synergie avec les autres familles d'acteurs.

# **Appréciation de la plus-value apportée par la mise en œuvre de la convention**

L’expérience de mise en oeuvre de la convention a apporté quelques plus-values aux faîtières d’OP. Au nombre de ces éléments on peut citer :

* La forme d’organisation de la filière maraîchage portée par les acteurs eux-mêmes et leurs faîtières a permis sa reproductibilité au-delà de la zone d’intervention du PADMAR et apparaît comme un consensus national pouvant faire évoluer vers l’installation de l’interprofession. En effet, les UCCM ont été mis en place dans le Borgou, Alibori, la Donga. Aussi, le renforcement de capacités des femmes conduit par l’ANAF et ses démembrements s’est généralisé dans tout le pays. Le leadership des maraichères s’est affirmé avec leur présence remarquable dans les instances décisionnelles au sein des OP maraichères à divers niveau de structuration. En effet, les femmes représentent désormais 39,13% des membres des CA au niveau des CA des UCCM et 42,53% des membres des CA des UDM. A cela s’ajoute une meilleure compréhension par les acteurs de l’importance de la contribution des femmes non seulement au développement des filières mais également dans le quotidien de la gestion de la famille.
* L’externalisation des outils de planification et de suivi (déployés par Swisscontact et DAVES) dans la mise en oeuvre des conventions avec d’autres partenaires ;
* La facilité dans la gestion d’autres partenariats induits par la rigueur observée dans le respect des procédures FIDA ;
* La complémentarité, la synergie d’actions et l’apprentissage mutuel entre les faîtières d’OPA.

#  **Appréciation de la satisfaction des bénéficiaires**

L’analyse de la satisfaction des bénéficiaires est faite à travers l’appréciation des acteurs sur la qualité de la structuration des maraîchers, des services rendus et des besoins/problèmes exprimés.

Selon les TFM mises en place, la structuration des acteurs de la filière est opportune pour la conquête du marché. Les premières actions de renforcement de capacités initiées par les faîtières d’OP ont contribué à l’internalisation des rôles et responsabilités des différentes familles d’acteurs. Cependant, il est nécessaire selon ces TFM d’approfondir les formations à leur endroit pour leur permettre de mieux rendre les services à leurs pairs et améliorer la mise en marché des produits. Elles ont également soulevé la nécessité de se faire accompagner de “technico-commercial”. En effet ce dernier devra assurer la recherche d’opportunités, la mise en relation des acteurs et la gestion des contrats.

Les organisations faîtières (FUPRO, PNOPPA, ANAF, FéNOMa) quant à elles ont exprimé leur satisfaction par rapport à la mise en place des TFM comme un besoin des acteurs pour assurer la gestion des contrats entre familles d’acteurs. Pour ce faire, il est nécessaire de travailler à ce que la représentation au sein de la TFM soit portée par des familles d’acteurs afin que le fonctionnement soit différent des cadres de concertation.

Le faible fonctionnement des TFM est dû entre autres à l’insuffisance de dynamisme de certaines familles d’acteurs comme les Associations Départementales de commerçants/transformateurs qui sont les porteurs du marché.

Au niveau Communal, l’insuffisance des services offerts a été évoquée par les membres, notamment la mise en place des intrants et l’organisation des formations.

Des actions de renforcements de capacités doivent être alors développés au profit des différentes familles d’acteurs pour améliorer le fonctionnement de ces TFM.

Par ailleurs, les faîtières d’OP attirent l’attention sur la loi sur les interprofessions en cours d’élaboration pour exprimer leur inquiétude quant à l’inexistence d’une disposition qui leur donne une légitimité dans la version actuelle de ladite loi. Une passerelle d’adaptation est possible si des diligences sont accomplies à cet effet lors de l’élaboration des décrets d’applications.

# **Leçons apprises/bonnes pratiques à capitaliser dans la mise en œuvre de la convention**

La première convention multipartite signée entre les OP faîtières et le PADMAR a permis à ces faîtières de tirer de nombreuses leçons au nombre desquelles on peut citer :

* e travail en synergie entre les différentes faîtières d’OP. En effet, il n’était pas évident pour les quatre acteurs (FENOMA, FUPRO, ANAF et PNOPPA) d’arriver à avoir des avis consensuels sur les thématiques et priorités à mettre en oeuvre dans le cadre de leurs mandats respectifs. Le fait d’avoir à conduire cette convention multipartite leur a permis de faire des planifications harmonisées, de mettre en oeuvre de façon participative les activités et d’élaborer de façon périodique des rapports ;
* L’amélioration de la représentativité des femmes dans les instances de prise de décision qui n’était pas préalablement une priorité explicite des acteurs ;
* La mise à disposition des structures d’accompagnement au profit des faîtières d’OP a amélioré leur capacité opérationnelle en termes de planification et de suivi de mise en œuvre et renforcé leur positionnement vis-à-vis de leurs membres.

# **Difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de la convention**

Quelques difficultés ont perturbé l'atteinte des résultats dans le temps. Il s’agit de :

* La non relecture du cadre logique de la convention suite au recadrage budgétaire et la revue des activités ;
* Le retard dans le démarrage de la convention. En effet, six mois se sont écoulés entre la signature de la convention et la première mise en place des fonds.
* La mauvaise compréhension de l’approche de justification des dépenses ;
* L’insuffisance de communication entre le ProCaR et les OP d’une part et entre les OP d’autre part ;
* L’absence de motivation des points focaux dédiés au suivi de la mise en oeuvre de la convention ;
* L’absence de matériel roulant au niveau de la PNOPPA, de la FeNOMa et de l’ANAF ;
* L’insuffisance de matériels informatique au niveau de tous les OF faîtières ;
* La lenteur dans le transfert des fonds par le ProCaR/FIDA ;
* La pandémie COVID 19 et ses corollaires sur la conduite des activités.

# **Perspectives pour la nouvelle convention (chantiers majeurs)**

Les chantiers majeurs à intégrer dans la convention peuvent s’énumérer comme suit :

**PNOPPA**

* Mise en œuvre des plaidoiries sur les intrants spécifiques
* Sécurisation foncière des sites maraîchers
* Plaidoyer pour un meilleur accès des maraîchers au fonds du FNDA
* Animation des plateformes d’innovation.

**ANaF**

* Renforcement de capacités des maraichères au sein des instances de décision à tous les niveaux de structuration ;
* Renforcement de l’autonomisation économique des femmes à travers des actions spécifiques à leur endroit

**FUPRO**

* Renforcement des autres familles d’acteurs et des TFM pour l’accès au marché ;
* Le développement du conseil (CEF et CdG OP) ;
* Contribution à la mise en place du SIM dédiés maraîchage.

**FéNOMa**

* Renforcement des capacités des élus et de la coordination technique dans leurs fonctions respectives ainsi que le fonctionnement de la FéNOMa et de ses organisations membres (UDM & UCCM) :
* Renforcement et amélioration de la qualité des services et appuis aux organisations membres (UDM et UCCM) :
* Renforcement de l’appui institutionnel à la FéNOMa.

# **Modalités à intégrer dans la prochaine convention en vue d’améliorer la mise en œuvre**

Au terme de la convention, les parties prenantes ont exprimé leur satisfaction sur sa mise en oeuvre. Le principe de conduite de cette convention sera maintenu pour une mise en oeuvre harmonieuse. Cependant, il s’avère urgent de prendre en compte les aspects suivants :

* Revoir à la hausse les frais de gestion compte tenu du caractère multipartite de la convention ;
* Insérer les clauses pour rendre les tranches budgétaires moins rigides facilitant ainsi la mise en oeuvre des activités ;
* Insérer la contribution des faîtières d’OP pour valoriser les efforts des principaux acteurs ;
* Insérer la prise en charge partielle des points focaux impliqués dans la mise en oeuvre de la convention.

# **Plus-value de l’accompagnement des Cabinets d’appui (Swisscontact et DAVES) dans la mise en œuvre convention et dans la mise en œuvre de leurs activités**

Dans le cadre du suivi technique et financier de la convention avec les OP faîtières, des contrats ont été signés avec deux (02) Cabinets : Swisscontact pour le suivi technique et DAVES pour le suivi financier.

Selon les OP faîtières, l’accompagnement de ces 2 cabinets leur a été très bénéfique à plus d’un titre. En effet, grâce à leur appui, ces OP ont pu :

**Pour le compte de Swisscontact**

* Développer une veille dans l’atteinte des résultats attendus ;
* Mieux opérationnaliser et analyser les indicateurs ;
* Faire une meilleure planification et suivi des activités dans le temps.

**Pour le compte de DAVES**

* Améliorer l’établissement des pièces comptables ;
* Mieux internaliser les procédures financières du FIDA.

Cependant selon ces OP, la limite de l’accompagnement est l’insuffisance de formations, situation qu’il faudra corriger dans le deuxième contrat avec ces Cabinets.

Pour une prochaine contractualisation, il faudra également systématiser le suivi périodique des partenaires et compléter avec un suivi à la demande.

# **Synthèse des Recommandations**

Plusieurs recommandations ont été formulées. Il s’agit de :

Tableau 3 : Présentation des recommandations de la mission

| **Intitulé recommandation** | **Responsable** | **Associé** | **Délai** |
| --- | --- | --- | --- |
| Organiser un atelier de réflexion sur la situation des TFM au regard du contenu de la loi sur les interprofessions | PNOPPA | PADMAR/ProCaR, FUPRO, FéNOMa, DLROPEA, DPP | 31 octobre 2020 |
| Organiser les formations des TFM et organisations départementales et communales sur les thématiques comme le leadership et le partenariat | FUPRO | FeNOMa, CCIB, PADMAR | 31 décembre 2020 |
| Elaborer un plan de renforcement de capacités global à la FeNOMa | PADMAR | FeNOMa, FUPRO, PADMAR, PNOPPA, Swisscontact, DAVES | 31 décembre 2020 |
| Veuillez à l’identification par les OP faîtières de points focaux valables respectant les critères prédéfinis | PADMAR | PADMAR, FUPRO, PNOPPA, ANAF, Swisscontact, DAVES | 31 décembre 2020 |
| Intensifier l’appui à apporter à la FeNOMa dans la mise en oeuvre du contrat 2020-2021 | Swisscontact | PADMAR | 31 octobre 2020 et continue |
| Mettre l’accent sur les formations des OP faîtières dans la mise en oeuvre du contrat 2020-2021 | DAVES | PADMAR | 31 octobre 2020 et continue |

# **Conclusion**

Au terme de cette mission d’évaluation, il est important de noter que la convention multi-acteurs a globalement bien fonctionné. Avec un niveau de mise en œuvre des activités de 98,4% et un taux d’exécution financier de 97,37%, cette convention a été mise en œuvre de façon satisfaisante. Cependant, la non actualisation du cadre logique suite au cadrage budgétaire de la convention ne permet pas une appréciation réaliste de l’atteinte des résultats attendus. L’insuffisance de communication entre les OP et le projet et aussi les longs délais observés avant la mise à disposition des fonds ont tant soit peu perturbé la mise en œuvre dans le temps de la convention.

Au regard des perspectives en termes de chantiers à introduire dans une nouvelle convention et des leçons tirées de la première expérience de convention multipartite, il est aisé d’affirmer qu’il est nécessaire et urgent de procéder à la signature d’une nouvelle convention dans les jours à venir.

Annexe

Annexe 1: Liste nominative de l’équipe d’évaluation

L’équipe d’évaluation se présente comme suit :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Structures** | **Fonctions** | **Identités** |
| ProCaR/PADMAR | RSE | Hector KPANGON |
| CSE | Rosine AZONTONDE TAMBAMOU |
| ACO | Franck ADJOBO |
| RPM | Francine AHOTON |
| RDFM | Julie SOGBOSSI |
| Comptable PADMAR | Anicet KOUAKANOU |
| RAF Pi | Karlos HOUNKPATIN  |
| DPP/MAEP | Collaborateur CSE/DPP | ACAKPO Charles  |
| Collaborateur CSE/DPP | Alim SALIFOU  |

Annexe 2: Fiche d’évaluation

1. **Pertinence**

|  |  |
| --- | --- |
| Note [Très satisfait (5) – Satisfait (4) – Ni satisfait, ni insatisfait (3) – Peu satisfait (2) – Pas du tout satisfait (1)] |  |

|  |
| --- |
| Justification de la notation  |
|  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Recommandation  | Responsabilité  | Echéance  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

1. **Efficacité**

|  |  |
| --- | --- |
| Note [Très satisfait (5) – Satisfait (4) – Ni satisfait, ni insatisfait (3) – Peu satisfait (2) – Pas du tout satisfait (1)] |  |

|  |
| --- |
| Justification de la notation  |
|  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Recommandation  | Responsabilité  | Echéance  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

1. **Efficience**

|  |  |
| --- | --- |
| Note [Très satisfait (5) – Satisfait (4) – Ni satisfait, ni insatisfait (3) – Peu satisfait (2) – Pas du tout satisfait (1)] |  |

|  |
| --- |
| Justification de la notation  |
|  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Recommandation  | Responsabilité  | Echéance  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

1. **Cohérence**

|  |  |
| --- | --- |
| Note [Très satisfait (5) – Satisfait (4) – Ni satisfait, ni insatisfait (3) – Peu satisfait (2) – Pas du tout satisfait (1)] |  |

|  |
| --- |
| Justification de la notation  |
|  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Recommandation  | Responsabilité  | Echéance  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

1. **Durabilité impact**

|  |  |
| --- | --- |
| Note [Très satisfait (5) – Satisfait (4) – Ni satisfait, ni insatisfait (3) – Peu satisfait (2) – Pas du tout satisfait (1)] |  |

|  |
| --- |
| Justification de la notation  |
|  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Recommandation  | Responsabilité  | Echéance  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

1. **Qualité de la participation des bénéficiaires**

|  |  |
| --- | --- |
| Note [Très satisfait (5) – Satisfait (4) – Ni satisfait, ni insatisfait (3) – Peu satisfait (2) – Pas du tout satisfait (1)] |  |

|  |
| --- |
| Justification de la notation  |
|  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Recommandation  | Responsabilité  | Echéance  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

1. **Qualité de la gestion de la convention**

|  |  |
| --- | --- |
| Note [Très satisfait (5) – Satisfait (4) – Ni satisfait, ni insatisfait (3) – Peu satisfait (2) – Pas du tout satisfait (1)] |  |

|  |
| --- |
| Justification de la notation  |
|  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Recommandation  | Responsabilité  | Echéance  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

1. **Performance du système de suivi-évaluation**

|  |  |
| --- | --- |
| Note [Très satisfait (5) – Satisfait (4) – Ni satisfait, ni insatisfait (3) – Peu satisfait (2) – Pas du tout satisfait (1)] |  |

|  |
| --- |
| Justification de la notation  |
|  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Recommandation  | Responsabilité  | Echéance  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

1. **Qualité de la gestion financière (y compris la contrepartie)**

|  |  |
| --- | --- |
| Note [Très satisfait (5) – Satisfait (4) – Ni satisfait, ni insatisfait (3) – Peu satisfait (2) – Pas du tout satisfait (1)] |  |

|  |
| --- |
| Justification de la notation  |
|  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Recommandation  | Responsabilité  | Echéance  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

1. **Respect des clauses de la convention**

|  |  |
| --- | --- |
| Note [Très satisfait (5) – Satisfait (4) – Ni satisfait, ni insatisfait (3) – Peu satisfait (2) – Pas du tout satisfait (1)] |  |

|  |
| --- |
| Justification de la notation  |
|  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Recommandation  | Responsabilité  | Echéance  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

1. **Analyse du volet passation des marchés**

|  |  |
| --- | --- |
| Note [Très satisfait (5) – Satisfait (4) – Ni satisfait, ni insatisfait (3) – Peu satisfait (2) – Pas du tout satisfait (1)] |  |

|  |
| --- |
| Justification de la notation  |
|  |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Recommandation  | Responsabilité  | Echéance  |
|  |  |  |
|  |  |  |

Annexe 3: Guide d’entretien avec les faitières d’op dans le cadre de l’évaluation de la convention 2019-2020

1. **FUPRO**

|  |  |
| --- | --- |
| **Eléments de discussions** | **Eléments de réponses** |
| Structuration des maraîchers faite est-elle satisfaisante aujourd’hui | Ce qui préoccupe ce n’est pas de constater l’organisation, mais beaucoup plus la fonctionnalité : Les AG lieu, l’enregistrement a démarré ; mais porte des mérites car la plupart ne maîtrise pas leur rôleDéfi : maîtrise des rôles et leur fonctionnalité. Président : Les structuration au niveau départemental, Les acteurs se voient et se rencontrentL’essentiel est fait. La loi sur l’interprofession crée un doute. |
| Est-ce que les TFM mises en place sont fonctionnelles | Le cadrage du budget de la convention a mené à retirer tout ce qui concerne l’animation des TFM de la conventionJuste les TFM Mono et Couffo qui ont deux stagiaires qui jouent les rôles de technicien commerciaux et qui animent la TFM sur la base des plans d’actions. |
| Si non quels sont les éléments d’ajustement nécessaire pour garantir leur fonctionnalité mais aussi leur durabilité | Statut juridique : Pour les organisations départementales (socio professionnelles) peuvent se faire enregistrer à la CCIB ou à la préfecture. Par contre au niveau des TFM, la loi sur les interprofessions ne reconnait pas cette organisation. Normalement les TFM doivent être des bras opérationnels. Aller à un atelier National porté par la DPP et la DLROPEA pour conduira à un décret qui reconnait la TFM (instrument économique).Animation des TFM par la mise en œuvre des plans d’actions qui passe par l’identification d’un technico-commercial qui doit aider le Président à garantir l’accès au marché. Fonctionnalité des comités communaux de vente Amener les TFM à faciliter l’animation au sein des 3 familles d’acteurs (producteurs, transformateurs, commerçants).  |
| Quels sont vos difficultés actuelles à atteindre vos objectifs dans le cadre de la mise en œuvre de la convention ? | Retard dans la mise en place des fonds des différentes tranches. La pandémie COVID 19 et ses corolaires sur la conduite des activités (installation du cordon sanitaire qui a limité les déplacements sur le terrain. Réduction des effectifs, donc nécessité de repartir plus d’une pour la même activité parfois) ;Mauvaise compréhension de l’approche de justification des dépenses (la justification pouvait être progressive sans forcément attendre l’atteinte des 80% de consommation d’abord ;Difficulté à ramener les activités d’une tranche ultérieure dans une tranche en cours Défaut de communication avec le ProCaR et entre OP de la convention (qui s’est amélioré par la fin)L’absence de personnel dédié au conseil CEF et CdG OP dédié à la filière a limité l’apprentissage des acteurs et leurs organisations par la valorisation de l’expertise de la FUPRO à leur profitAu niveau de la mise en marché, la convention n’a pas été très innovante (Mise en place des ESOP n’a pas prospéré)Retard dans le démarrage de la convention : 6 mois de retardMauvaise compréhension dans les délais de justification des dépenses pour avoir droit au prochain virementRigidité des tranches : à enlever Manque de concertations entre les faitières d’OP (les 4) |
| Quelles sont les **leçons apprises/bonnes pratiques à capitaliser** dans la mise en œuvre de la convention ? | La communication et la concertation régulière est une clé dans la gestion des conventions compositesEtude prévue pour voir l’influence du partenariat sur les acteurs…Innovation par introduction de tomate en poudre pour réduire les pertes au niveau de cette spéculation. |
| Quelles sont les difficultés rencontrées dans la justification des dépenses ? | Mauvaise compréhension dans les délais de justification des dépenses pour avoir droit au prochain virement. |
| Quelles sont vos perspectives pour la nouvelle convention (chantiers majeurs) ? | Renforcement des autres familles d’acteurs et des TFM pour mieux jouer leurs rôlesLe développement du conseil (CEF et CdG OP) et du SIM dédiés maraîchage |
| Quelles sont les modalités à intégrer dans la prochaine convention en vue d’améliorer la mise en oeuvre | Avoir une certaine flexibilité au niveau des tranches pour permettre en cas de difficultés la réalisation des activités d’autres tranchesRigidité des tranches : Introduire un article ou alinéa pour montrer que la planification est indicative.Introduire une ligne de flexibilité (10% du montant de la tranche) qui permet au porteur de la convention de gérer les urgences ou activités importantes ou pour gérer les imprévus. |
| Plus-value de l’accompagnement du ProCaR dans la mise en œuvre de leurs interventions hors de la ZIP | Renforcement des capacités des acteurs bien que n’étant pas dans la zone ZIP pourront bénéficier des modules développé |
| Plus-value de l’accompagnement des Cabinets d’appui (Swisscontact et DAVES) dans la mise en œuvre convention et dans la mise en œuvre de leurs activités | Le simple fait que le milieu financier soit dynamique, l’accompagnement financier est toujours la bienvenue. Même les procédures administratives les a intéressé.Limite c’est que les formations sont insuffisantes, sont plus dans l’accompagnement : les mêmes erreurs peuvent toujours se reproduirePour la deuxième vague de contrats, il faudra mettre l’accent sur la FENOMA et la PNOPPA (manipulation très aisée en Excel, gestion financière, passation de marchés).Mettre l’accent sur les outils orientés changement dans les outils de suivi-évaluation (Swisscontact). |
| Structuration dans les zones non couvertes | Atacora a adhéré à la FENOMADonga a adhéréeAssocier au maximum le pôle 1 à toutes les interventions pour un meilleur portage. |

1. **FENOMA**

|  |  |
| --- | --- |
| **Eléments de discussions** | **Eléments de réponses** |
| Structuration des maraîchers faite est-elle satisfaisante aujourd’hui (niveau communal) | La Convention de financement entre la PNOPPA et le Projet PADMAR a permis de structurer les OPA Maraichères dans 27 communes de la ZIP. Ainsi, 27 Unions Communales de Coopératives de Maraichers (UCCM) et sept (07) Unions Départementales de Maraichers (UDM) ont été installées. Ce résultat est très satisfaisant en termes de structuration des acteurs en amont de la filière maraichage. Les OPA créées constituent des creusets pour la défense des intérêts des acteurs d’une part et des organisations devant rendre des services de qualité à leurs membres à la base.  |
| Mise en œuvre du plan stratégique | Avec l’appui technique et financier du Projet d’Appui au Développement du Maraîchage (PADMAR) du Programme Cadre des Interventions en Milieu Rural au Bénin (ProCaR) financé par le FIDA, la Fédération Nationale des Organisations de Maraîchers du Bénin (FéNOMa- Bénin) s’est dotée d’un Plan Stratégique 2020 – 2025. Dans le souci de partager le contenu de ce Plan Stratégique 2020 – 2025 aux acteurs des structures d’appui à la filière maraichage (Etat, PTF, ONG, Société civile et autres bailleurs de fonds) en vue de mobiliser les ressources financières pour sa mise en eouvre optimale, deux tables rondes ont été organisés le Mercredi 29 Juillet 2020 à l’INFOSEC et le 30 Juillet 2020 dans la salle de réunion de l’hôtel des Princes à Bohicon. En ce qui concerne les perspectives, la FéNOMa envisage s’appuyer sur ledit Plan Stratégique élaboré et validé pour faire ressortir des activités dans le cadre de la prochaine convention en cours de négociation. |
| Disposez-vous aujourd’hui des capacités organisationnelles, techniques pour assurer le lead de la filière au niveau de la production ? | la FéNOMa-Bénin est créée le 15 Décembre 2016 et est enregistrée sous le numéro 2017/1856 DEPLIT/SG/SAG-Assoc du 17 février 2017 et publiée au journal officiel 128ème-N°07 du 1er Avril 2017. Elle regroupe actuellement neuf (09) unions départementales (Mono, Couffo, Zou, Collines, Atlantique, Littoral, Ouémé, Plateau et la Donga). Compte tenu de l’intérêt que revêt cette fédération, d’autres unions départementales accomplissent également les démarches et formalités nécessaires pour leur adhésion. Pour assurer la mise en œuvre des activités de promotion de la filière maraichage, la FéNOMa Bénin s’est également de ressources humaines et matérielles nécessaires. A ce titre, l’équipe technique est constituée : * Un Coordonnateur, Ingénieur Agronome, spécialisé en maraichage avec plus de 10 ans dans la gestion et le management des OPA,
* Une Responsable en Suivi – Evaluation est titulaire d'une maitrise en Socio-Anthropologie avec plus de 06 ans dans l'appui conseil aux producteurs agricoles notamment aux maraichers.
* Une Comptable est titulaire d'une Licence (DST) en Gestion financière et Comptable avec 02 ans d'expérience professionnelle dont 13 mois dans la structure.
* Une Secrétaire est titulaire d'une Licence en Sciences Juridiques avec 01 année d'expérience.

Dans le cadre des négociations de la 2éme génération de la convention entre la PNOPPA et le PADMAR, il est envisagé de recruter un Assistant au Coordonnateur et d’un chargé à la Communication.  |
| Que peut-on améliorer au niveau de la FENOMA pour y arriver ? | 1. Renforcement des capacités techniques :
* Formation en suivi – évaluation
* Formation sur la collecte des données avec des smartphones
* Formation sur les techniques des mesures parcellaires et les carrées de rendement
* Formation sur les techniques de production maraichère
* Formation sur la recherche de financement et l’élaboration des dossiers de financement (plan d’affaires)
1. Renforcement des ressources humaines :
* Recrutement de 05 Chargés de Programmes au profit des autres départements du Bénin
* Recrutement 01 chargé à la communication et de 04 facilitateurs pour la mise en marché des produits maraichers
1. Renforcement des ressources matérielles :
* Acquisition des matériels roulants : 01 véhicule
* Acquisition de matériels roulants : 06 motos
* Acquisition de matériels informatiques : PC
 |
| Eléments de pérennisation des TFM | * Appui accompagnement pour la reconnaissance juridique des TFM (cadre légal)
* Recrutement de techniciens (facilitateurs) dans chaque TFM (stratégie de sortie)
* Renforcement des capacités des familles d’acteurs (producteurs, commerçants et transformateurs) sur l’entrepreneuriat agricole
* Facilitation de l’offre en produits financiers adaptés à la production maraichère par les SFD (Structures de Financement Décentralisés)
 |
| Quelles sont les leçons apprises/bonnes pratiques à capitaliser dans la mise en œuvre de la convention ? | 1. Démarche d’accompagnement des Cabinets SWISSCONTACT et DAVES dans le cadre de mise en œuvre du projet PADMAR.
* Swiss contact apporte un appui technique plus rapproché à la FeNOMa et à ses OSP membres dans le domaine du suivi-évaluation, de même qu’aux autres parties prenantes de la convention PADMAR-PNOPPA.
* DAVES apporte une assistante technique financière et comptable à la FeNOMa et à ses OSP membres
1. Participation aux activités des autres parties prenantes de la convention PADMAR-PNOPPA (synergie et complémentarité des actions entre OPA).
 |
| Quels sont vos difficultés actuelles à atteindre vos objectifs dans le cadre de la mise en œuvre de la convention ? | Plusieurs difficultés rencontrées : 1. Absence de véhicule pour assurer le transport des élus et techniciens dans les Communes de la ZIP et le suivi régulier des activités sur le terrain.
2. Certaines activités prévues dans la convention qui ne permettent d’atteindre les résultats escomptés (Exemple : appui à la mise en place d’un dispositif paysan de production/distribution semencière)
3. Faible capacité de la FéNOMa pour la conduite des enquêtes de satisfaction des acteurs et de leurs organisations en ce qui concerne les services rendus à leurs membres
4. Lenteur (ProCaR & FIDA) pour le transfert à bonne date des fonds devant servir à la réalisation effective des activités de la convention
 |
| Quelles sont vos perspectives pour la nouvelle convention (chantiers majeurs) ? | 1. Renforcement des capacités des élus et de la coordination technique dans leurs fonctions respectives ainsi que le fonctionnement de la FéNOMa et de ses organisations membres (UDM & UCCM):
* Appuyer le financement des Plans d’Action (PA) des UDM
* Doter les UDM des mobiliers de bureau, de matériels informatiques et roulants
* Améliorer la gouvernance des OPA
* Former les élus sur les outils de gestion
* Mettre en place les outils de gestion
1. Amélioration de la qualité des services et appuis à rendre aux organisations membres (UDM et UCCM) :
* Mettre en place un dispositif de Champs Ecoles Paysans (CEP)
* Mettre en place des Unités de Démonstrations sur les innovations technologiques sur la Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols (GIFS), les techniques de lutte contre les bios agresseurs et autres
* Formation sur la démarche de mise en place du cluster
* Apporter l’appui conseil de proximité aux maraichers
* Développer le CdG-OP et le CEF
* Développer la certification SPG – Production biologique
* Développer la production de semences maraichères
1. Amélioration du dispositif de suivi-évaluation au travers de l’utilisation des données pour la stratégie de développement de la FéNOMa Bénin:
* Mise en place d'une base de données pour la visibilité sur les statistiques au niveau de la faîtière et le ciblage des actions de renforcement organisationnel pour un meilleur suivi des performances
 |
| Quelles sont les modalités à intégrer dans la prochaine convention en vue d’améliorer la mise en oeuvre | * Mettre en place un mécanisme de lever des fonds aux OPA ayant atteint 80% de taux de consommation financière de la convention afin de leur permettre d’avancer sur la planification
 |
| Plus-value de l’accompagnement du ProCaR dans la mise en œuvre de leurs interventions hors de la ZIP | C’est important pour le ProCaR d’avoir une politique pour la prise en compte des acteurs hors de la ZIP car il existe un véritable potentiel. Par ailleurs, certaines Organisations telles que l’OIP ne sera pas effective si les acteurs des autres ne sont structurés. Ce qui peut compromettre l’atteinte des résultats du Projet PADMAR  |
| Plus-value de l’accompagnement des Cabinets d’appui (Swisscontact et DAVES) dans la mise en œuvre convention et dans la mise en œuvre de leurs activités | Cabinet DAVES* Amélioration de la gestion comptable et financière
* Assistance dans la programmation et la validation des activités,
* Assistance dans le suivi budgétaire (fichier de décompte financier)
* Assistance dans la gestion des marchés publics
* Assistance dans l’élaboration des rapports financiers

Cabinet Swisscontact* Assistance technique dans la planification opérationnelle des activités (Suivi – évaluation : TEP & TEF)
* Coaching dans la mise à jour des indicateurs de performance
* Assistance dans le rapportage technique et l’analyse des critères OCDE (pertinence, efficacité, efficience, durabilité, etc…)
 |

1. **PNOPPA**

|  |  |
| --- | --- |
| **Eléments de discussions** | **Eléments de réponses** |
| Organisation des plaidoiries/animation de dialogue politique sur deux thématiques majeures : sécurisation foncière, semence, intrants, sécurité alimentaire et nutritionnelle, mise en marché (vente institutionnelle), environnement, norme et qualité des produits, etc.) | Au niveau des intrants spécifiques, une étude a été faite sur les intrants. Sur cette base une stratégie a été élaborée de plaidoyer pour les intrants spécifiques. Pas de mise en œuvre prévue.Au niveau des semences, on a fait de mini-ateliers pour l’élaboration du dispositif de semences locales et qui a abouti à une stratégie de plaidoyer de mise en place. Limite : pas prévu d’aller au bout dans cette convention. |
| Appréciation du niveau de sécurisation des sites | C’est un éveil à la conscience des maraichers qui est fait à travers les sensibilisations sur le CFD et les outils de transaction foncière qui ne peut être capitalisé à travers un suivi rapproché ; Les maraichers savent de nos jours qu’aucun contrat (don, emprunt, gage, bail) formel ne peut être verbal afin de garantir la sécurisation des sites. Le niveau d’appropriation du CFD par les maraichers s’appréciera à travers le nombre de maraichers qui ont des documents formels de sécurisation pour leurs sites de production. Ceci à travers un suivi. En collaboration avec synergie paysanne, les actions de sensibilisation sur le code foncier et les outils de transaction.  |
| Accès aux intrants (Mécanisme d'approvisionnement en intrants de qualité mis en place et fonctionnel) | Pas spécifiquement à la PNOPPA mais à la fin de l’étude sur la stratégie de plaidoyer.  |
| Quelles sont les **leçons apprises/bonnes pratiques à capitaliser** dans la mise en œuvre de la convention ? | * Appris à travailler ensemble entre les faîtières d’OP ;
* Synergie d’action entre les structures pour une meilleure mise en œuvre ;
* Meilleure connaissance des procédures du FIDA ;
* Flexibilité entre certaines lignes qui permet une bonne mise en œuvre ;
* Capacité à négocier avec les structures notamment les Cabinets d’appui (ont pu avoir l’accompagnement de Swisscontact et DAVES durant la période de mise en œuvre de l’avenant sans incidence financière).
 |
| Quels sont vos difficultés actuelles à atteindre vos objectifs dans le cadre de la mise en œuvre de la convention ? | * Retard dans le démarrage de la convention
* Pas de matériel roulant et informatique pour une meilleure coordination de la convention
* Pandémie du COVID 19.
 |
| Quelles sont vos perspectives pour la nouvelle convention (chantiers majeurs) ? | * Mise en œuvre des plaidoiries sur les intrants spécifiques
* Achat institutionnel des produits et sous-produits maraichers sur la base des résultats de l’étude qui sera conduite au niveau du PADAAM
* Suivi des sites maraichers pour leur sécurisation
* Contractualisation à travers les clusters
* Capitalisations des expériences d’adaptation aux CC
* Diagnostic pour mise en place d’un fond de garantie pour les maraichers
* Plaidoyer pour un meilleur accès des maraîchers au fonds du FNDA.
* Animation des plateformes d’innovation.
 |
| Quelles sont les modalités à intégrer dans la prochaine convention en vue d’améliorer la mise en œuvre | * Revoir les frais de gestion à la hausse
* Prendre en compte/motiver les points focaux (technique financier) en charge du suivi de la mise en œuvre de la convention
* Considérer la prise en compte du conducteur du Président PNOPPA
* Insérer une ligne de flexibilité pour pallier aux urgences imprévues.
 |
| Plus-value de l’accompagnement du ProCaR dans la mise en œuvre de leurs interventions hors de la ZIP | * Niveau de rigueur dans la qualité des pièces à produire pour justifier les dépenses
* Effets de taches d’huile pour ce qui concerne la structuration des acteurs facilités par la FéNOMa.
 |
| Plus-value de l’accompagnement des Cabinets d’appui (Swisscontact et DAVES) dans la mise en œuvre convention et dans la mise en œuvre de leurs activités | * Veuille dans l’atteinte des résultats
* Meilleure analyse des indicateurs
* Planification des activités dans le temps
* Renforcement de capacités des techniciens sur la théorie de changement.
 |

1. **ANAF**

|  |  |
| --- | --- |
| **Eléments de discussions** | **Eléments de réponses** |
| Positionnement des femmes dans les instances de prise de décision (tableau du positionnement des femmes par instance) | 35% de femmes aux AG des UCCM33% des femmes dans les conseils d’administration. A Zangnanado, la personne qui dirige l’UCCM est une femme.29% de femmes dans les CS/UCCM34% de femmes dans les CA/UDM43% de femmes dans les CS/UDM |
| Participation à la prise de certaines décisions concrètes | Participation des femmes (coopératives de femmes maraîchères ou à dominance femme avec 60% au moins) à des décisions d’appartenance aux ACFA |
| Changements produits suite à la participation des femmes à la prise de décisions | Intégration des coopératives à dominance femmes (60% au moins) dans les ACFA lors des assemblées générales prochaines. |
| Participation des femmes aux formations (tableau à réaliser) | - 55 personnes dont 54 femmes et 38 jeunes ont participé à la visite d’échanges sur la dynamique associative- 269 femmes dont 160 jeunes ont participé à la formation sur le leadership féminin.- 207 personnes ont participé à la journée internationale de la femme rurale dont 192 femmes et 103 jeunes ;- 1350 personnes dont 1290 femmes et 815 jeunes ont participé aux séances de sensibilisation des femmes maraîchères pour l’adhésion des coopératives ayant au moins 60% de femmes |
| Quels sont vos difficultés actuelles à atteindre vos objectifs dans le cadre de la mise en œuvre de la convention ? | Il faut dire que la mise à disposition des fonds a connu de retard. L’ANaF a besoin de véhicule pour être plus efficace sur le terrain. |
| Quelles sont les difficultés rencontrées dans la justification des dépenses ? | Rien à signaler |
| Quelles sont les **leçons apprises/bonnes pratiques à capitaliser** dans la mise en œuvre de la convention ? | La mise en œuvre de la convention a été déterminante et cette dernière est inclusive. On note une synergie d’actions ; des concertations entre acteurs surtout parties prenantes de la convention permettent de se renforcer mutuellement. |
| Quelles sont vos perspectives pour la nouvelle convention (chantiers majeurs) ? | Les perspectives de l’ANaF pour la prochaine convention se résument en deux grands enjeux :* Renforcement de l’autonomisation sociale des femmes ;
* Renforcement de l’autonomisation économique des femmes
 |
| Quelles sont les modalités à intégrer dans la prochaine convention en vue d’améliorer la prochaine convention | Permettre aux structures qui consomment les ressources de bénéficier de réapprovisionnement des autres afin de progresser dans le taux de consommation dans le temps et dans l’espace |
| Plus-value de l’accompagnement du ProCaR dans la mise en œuvre de leurs interventions hors de la ZIP | On note un renforcement de l’ANaF et de ses démembrements d’une part, et la prise en compte des approches d’intervention dans les localités hors ZIP |
| Plus-value de l’accompagnement des Cabinets d’appui (Swisscontact et DAVES) dans la mise en œuvre convention et dans la mise en œuvre de leurs activités | L’accompagnement de Swisscontact a permis d’améliorer la présentation des documents techniques, et nos savoirs sur le calcul du taux d’exécution physique.Quant à DAVES, il a été un excellent accompagnateur dans la justification des dépenses.Nous souhaitons vivement que les appuis de Swisscontact et DAVES continuent pour les prochaines conventions. |

Annexe 4: Grille d’appréciation de l’atteinte des indicateurs

| **Objectifs/Résultats** | **Indicateurs** | **Valeur Cible** | **Valeur obtenue** | **Barème** | **Note obtenue** | **Taux** | **Observations** | **Source de vérification** | **Taux d'exécution de l'indicateur** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **OS1 : Accompagner la structuration des acteurs de la filière maraîchère** |  |  |  |  |  |  |
| Résultat 1 : Une étude diagnostique (DIP) des OP maraîchage au Bénin est disponible et ses résultats partagés | Etude diagnostique réalisée et validée | 1 | 1 | 1,00 | 1,00 | 100,00 |   | FUPRO | 100% |
| Résultat 2 : Les maraîchers sont structurés au niveau communal et départemental | Nombre d'Unions Communales des Coopératives de Maraîchers (UCCM) structurées / redynamisées | 27 | 27 | 2,00 | 2,00 | 100,00 | Pas de véhicule à la FéNOMa | FéNOMa | 100% |
| Nombre d'Unions départementales des Maraîchers (UDM) structurées | 7 | 7 | Pas de véhicule à la FéNOMa | FéNOMa | 100% |
| Résultat 3 : Les autres familles d'acteurs de la filière sont structurées au niveau départemental | Nombre d'organisations/ collèges de commerçants structurés | 7 | 7 | 2,00 | 2,00 | 100,00 |   |   | 100% |
| Nombre d'organisations / collèges de transformateurs structurées | 7 | 7 |   |   | 100% |
| Résultat 4 : Les acteurs animent la vie de la filière dans chaque département | Nombre de tables filières/cadres de concertation fonctionnelles (ls) | 7 | 7 | 2,00 | 2,00 | 100,00 |   |   | 100% |
|  | **Moyenne OS 1** |  |  | **7,00** | **7,00** | **100,00** |  |  | **100%** |
| **OS2 : Renforcer les capacités des acteurs et de leurs organisations** |   |
| Résultat 5 : Les capacités techniques et de gestion d'exploitation maraîchère, des acteurs, des maraîchers relais et des TSM sont renforcées | Nombre de plans communaux de renforcement capacités en Conseils Agricoles dédié maraîchage élaborés et validés  | 27 | 27 | 2,00 | 2,00 | 100,00 |   | TSM | 100% |
| Proportion de maraîchers accompagnés ayant amélioré leur revenu de 10% | 30% | 0 | 2,00 |   | 0,00 |   |   | 0% |
|   |   |   |   |   |   |   |   |   | **50%** |
| Résultat 6 : L’accès des acteurs maraîchers aux intrants de qualité est amélioré | Mécanisme d'approvisionnement en intrants de qualité mis en place et fonctionnel | 1 | 1 | 1,00 | 1,00 | 100,00 | Mécanisme d'approvisionnement en intrants de qualité proposé et validé par les acteurs | PNOPPA | 100% |
| Résultat 7 : Les capacités des Elus des organisations et des TSM sur la bonne gouvernance sont renforcées | *Nombre d'élus formés sur la vie associative, les principes coopératifs, la mobilisation des ressources, rôles et attributions des élus, etc*  |   | 270 | 2,00 | 0,00 | 0,00 | En termes de scaling-up, 85 élus provenant de 19 UCCM non bénéficiaires du PADMAR ont été formés |   |   |
| Proportion de TSM disposant des outils de gouvernance | 50% | 0 | Ces indicateurs ne sont plus applicables parce que les activités de formation y relatives (CdG-OP et autres) sorties de la convention |   |   |
| Proportion de CM disposant des outils de gouvernance | 50% | 0 |   |   |
| Proportion de UCCM disposant des outils de gouvernance | 50% | 0 |   |   |
| Proportion de UDM disposant des outils de gouvernance | 50% | 0 |   |   |
|   |   |   |   |   |   |   |   | 0% |
| Résultat 8 : Les capacités des organisations maraîchères pour la fourniture de services aux membres sont renforcées | Proportion de membres ayant bénéficié des services fournis par les OP | 50% | 0 | 2,00 | 2,00 | 100,00 |   | FéNOMa | 0% |
| Proportion des organisations ayant reçu au moins un renforcement des capacités | 50% | 87,2727273 | 2,00 | 0,00 | 0,00 |   |   | 87,27% |
|   |   |   |   |   |   |   |   |   | **43,64%** |
| Résultat 9 : Le genre est pris en compte dans les interventions du projet | Proportion de femmes prises en compte dans les interventions du projet | 40% | 40 | 2,00 | 2,00 | 100,00 |   |   |   |
| Proportion des jeunes bénéficiaires des appuis aux membres | 50% | 50 | 2,00 | 2,00 | 100,00 |   |   |   |
|   |   |   |   |   |   |   |   |   | **45%** |
|   | **Moyenne OS 2** |   |   | 15,00 | 9,00 | 60,00 |   |   | **50%** |
| **OS 3 : Faciliter l'accès au marché des produits et sous-produits maraîchers** |   |
| Résultat 10 : Des clusters maraîchers sont promus dans la ZIP | Nombre de mécanismes de clusters maraîchers mis en place et fonctionnels. | 2 | 0 | 2,00 | 0,00 | 0,00 | NA car il n'est prévu dans cette convention que des activités de sensibilisation | FUPRO | **0%** |
| Résultat 11 : Des liens d'affaires entre maraîchers et autres acteurs économiques de la filière sont facilités à travers le développement d'un Système d'Information sur les Marchés | Nombre de contrats d'affaires facilités et signés | 30 | 0 | 3,00 | 0,00 | 0,00 | NA car il n'a été organisé que deux réunions de concertation entre producteurs et grossistes | PNOPPA |   |
| Système d'Information sur les Marchés (SIM) opérationnel  | 1 | 0 |   |   |   | NA car activité non budgétisée dans la convention | FUPRO |   |
|   |   |   |   |   |   |   |   |   | **0%** |
| Résultat 12 : Les capacités des acteurs sur la mise en marché groupé de produits et sous-produits maraîchers sont renforcées | Nombre de comités communaux de vente groupée opérationnels | 27 | 6 | 2,00 | 0,00 | 0,00 | 27 Comités mis en place  |   | 0% |
|   | **Moyenne OS3** |   |   | 7,00 | 0,00 | 0,00 |   |   | **0%** |
| **OS4 : Le dialogue politique sur les thématiques prioritaires de la filière est assuré** |   |
| Résultat 13 : Une stratégie d’accès aux intrants (engrais pesticides, …) spécifiques homologués est opérationnelle dans la ZIP : élaboration d'un document de plaidoyer | Document de stratégie disponible et mise en œuvre | 1 | 1 | 2,00 | 2,00 | 100,00 |   |   | 100% |
| Résultat 14 : Un plan de plaidoyer de production locale et de distribution des semences certifiées maraîchères est mis en œuvre | Plan de plaidoyer de production locale et de distribution des semences certifiées maraîchères disponible et mis en œuvre | 1 | 1 | 1,00 | 1,00 | 100,00 |   |   | 100% |
| Résultat 15 : La sécurisation foncière des sites maraîchers de la ZIP est assurée | Proportion de sites maraichers du PADMAR disposant des documents officiels de sécurisation délivrés par les Autorités compétentes | 75% | 30,55% | 2,00 | 0,00 | 0,00 |   |   | 41% |
|   | **Moyenne OS4** |   |   |   |   |   |   |   | **60%** |
| **Niveau d'atteinte global** |   |   | 5,00 | 3,00 | 60,00 |   |   | **55,88%** |

Annexe 5: Programme du déroulement de la mission d’évaluation

| **Rubriques** | **Dates et Périodes** | **Heures** | **Observation** | **Lieu** |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Séance de travail entre comité évaluation convention et personnes ressources DPP | 07 septembre 2020 | 08h30 à 12h | Tous les équipes | ProCaR |
| Séance de travail avec FUPRO | 08 septembre 2020 | 08h30 à 10h30 | Equipe 1 | Bohicon |
| Séance de travail avec ANAF | 08 septembre 2020 | 08h30 à 10h30 | Equipe 2 | Bohicon |
| Entretiens avec les quelques bénéficiaires sur quelques sites du Zou et Couffo | 08 et 09 septembre 202009 septembre 2020 | 11-13hToute la journée | Equipe 1 | BohiconDjidjaLaloDogbo |
| Entretiens avec les quelques bénéficiaires sur quelques sites de l’Atlantique et Ouémé | 08 et 09 septembre 202009 septembre 2020 | 11-13h15-18hToute la journée | Equipe 2 | ZèAbomey-CalaviSèmè-KpodjiDangbo |
| Séance de travail avec FeNOMa | 10 septembre 2020 | 08h30 à 12h | Tous les équipes | Cotonou |
| Séance de travail avec PNOPPA | 10 septembre 2020 | 15h à 18h | Tous les équipes | Cotonou |
| Séance de travail avec le cabinet Swisscontact  | 11 septembre 2020 | 08h30 à 10h | Equipe 1 | Cotonou |
| Séance de travail avec le cabinet DAVES | 11 septembre 2020 | 08h30 à 10h | Equipe 2 | Cotonou |

**ENTRETIEN AVEC LES BENEFICIAIRES**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Rubriques** | **Dates et Périodes** | **Heures** | **Observation** |
| Entretiens avec TFM Zou | 08 septembre 2020 | 11h-12h30 | Equipe 1 |
| Entretiens avec UCM Djidja/producteurs sur site | 08 septembre 2020 | 15-17h | Equipe 1 |
| Entretiens avec ADM Transformateurs Couffo ou Commerçants Couffo | 09 septembre 2020 | 08h30 à 10h | Equipe 1 |
| Entretiens avec UCM Lalo/producteurs sur site | 09 septembre 2020 | 11h à 12h | Equipe 1 |
| Entretiens avec UCM Dogbo/producteurs sur site | 09 septembre 2020 | 15h à 16h | Equipe 1 |
|  |  |  |  |
| Entretiens avec UCM Zè/producteurs sur site | 08 septembre 2020 | 15-16h | Equipe 2 |
| Entretiens avec TFM Atlantique/producteurs sur site | 08 septembre 2020 | 17h-18h | Equipe 2 |
| Entretiens avec ADM Transformateurs Atlantique ou Commerçants Atlantique | 09 septembre 2020 | 08h30 à 10h | Equipe 2 |
| Entretiens avec UCM Sèmè-Kpodji/producteurs sur site | 08 septembre 2020 | 11h-12h30 | Equipe 2 |
| Entretiens avec UCM Dangbo/producteurs sur site | 09 septembre 2020 | 15h à 17h | Equipe 2 |

Annexe 6: Activités planifiées au niveau de la convention

|  |  |
| --- | --- |
| Objectifs spécifiques / Résultats attendus | Activités prévues  |
| OS1: Accompagner la structuration des acteurs de la filière maraîchère |
| Résultats 0 : une étude diagnostique des OP maraichères au Bénin est disponible et ces résultats partagés | Piloter la réalisation de l’étude diagnostique (DIP) des OP maraîchage au Bénin avec l’appui d’une assistance technique externe, et organiser l’atelier pour sa validation |
| Résultat 1 : Les maraîchers sont structurés au niveau communal et départemental | Organiser des réunions de concertation et de sensibilisation des maraîchers dans les 27 communes de la ZIP pour la mise en place et/ou la dynamisation des UCCM et UDM et tables filières |
| Mettre en conformité les textes fondamentaux des UCCM et UDM: Retraite pour la relecture et la mise en conformité des textes par équipe mixte OP-DLROPEA |
| Organisation des AG constitutives ou de dynamisation des UCCM de la ZIP  |
| Organisation des AG constitutives et/ou de dynamisation des UDM de la ZIP  |
| Formalisation des 27 UCCM et 7 UDM créées : enregistrement/immatriculation  |
| Résultat 2 : Les autres familles d'acteurs de la filière sont structurées au niveau départemental | Elaborer les textes fondamentaux des organisations des autres familles de transformateurs et commerçants : Retraite pour l'élaboration des textes des autres familles d'acteurs (OP-CCIB/CNAB) |
| Organisation des AG constitutives des collèges de transformateurs et de commerçants au niveau des 7 départements de la ZIP |
| Formalisation des 14 organisations créées : enregistrement/immatriculation  |
| Résultat 3 : Les acteurs animent la vie de la filière dans chaque département | Réaliser un bilan diagnostic sur la création, la structuration et le fonctionnement de la table filière maraîchère (TFM) Mono-Couffo |
| Atelier de partage et de capitalisation des résultats du diagnostic |
| Elaborer les textes fondamentaux des tables filières départementales : Retraite pour l'élaboration des textes |
| Organiser des AGC des 7 tables filière de la ZIP |
| Elaborer le guide de fonctionnement et le manuel de procédures des TFM |
| Organiser la retraite pour la validation du guide de fonctionnement et du manuel de procédures des TFM élaborés |
| OS2: Renforcer les capacités des acteurs et de leurs organisations |
| Résultat 4 : Les capacités techniques et de gestion d'exploitation maraîchère des acteurs, des maraîchers relais et des TSM sont renforcées | Organisation d'une session de formation de formateurs sur le conseil à l'exploitation familial (CEF), du conseil stratégique d'entreprise (CSE) aux maraîchers relais et aux TSM |
| Sensibiliser les acteurs sur les avantages de l'utilisation des fertilisants organiques la mise en place des brigades de surveillance phytosanitaire dans 27 communes de la ZIP |
| Former les acteurs sur la fabrication des fertilisants et pesticides organiques |
| Résultat 5 : L'accès des acteurs maraîchers aux intrants de qualité est amélioré  | Appuyer la mise en place d'un dispositif paysan de production/distribution semencière |
| Résultat 6 : Les capacités des Elus des organisations et des TSM sur la bonne gouvernance sont renforcées | Organiser des sessions de formation sur les principes coopératifs, la vie associative, rôles/attributions des élus et la mobilisation de fonds propres |
| Résultat 7 : Les capacités des organisations maraîchères pour la fourniture de services aux membres sont renforcées | Organiser des sessions de formation de formateurs sur le conseil de gestion aux OP (CdG OP) aux TSM et maraîchers relais  |
| Organiser une visite d'échange de FeNOMa dans la sous-région (notamment le Burkina Faso) pour partage d'expériences avec des organisations sœurs  |
| Résultat 8 : Le genre est pris en compte dans les interventions du projet | Former les femmes maraîchères sur le leadership féminin  |
| Organiser la journée internationale de la femme rurale  |
| Sensibiliser les organisations des femmes maraîchères à adhérer aux ACFA de la ZIP |
| Organiser une visite d'échange au profit des femmes maraîchères sur la dynamique associative |
| OS3 : Faciliter l'accès au marché des produits et sous-produits maraîchers |
| Résultat 9 : Des clusters maraîchers sont promus dans la ZIP | Promouvoir la mise en place des entreprises de Service de Transformation et de commercialisation (ESOP/Coopératives de transformation) |
| Résultat 10 : Des liens d'affaires entre maraîchers et autres acteurs économiques de la filière sont facilités | Appuyer la mise en relation entre producteurs et grossistes  |
| Résultat 11 : Les capacités des acteurs sur la mise en marché groupée de produits et sous-produits maraîchers sont renforcées | Développer le mécanisme de warrantage adapté aux produits maraîchers |
| OS 4 : Veiller au dialogue politique sur les thématiques prioritaires de la filière (semences, intrants, ventes institutionnelles, financement, assurance agricole, sécurité alimentaire et nutritionnelle, sécurisation foncière, environnement, normes et qualité des produits et sous-produits maraîchers, genre, …) est animé |
| Résultat 12 : Une stratégie d'accès aux intrants (engrais pesticides, …) spécifiques homologués est opérationnelle dans la ZIP : élaboration d'un document de plaidoyer | Etudier de caractérisation de la problématique d'approvisionnement et de distribution d'intrants spécifiques maraîchers (besoins, acteurs, infrastructures existantes, marchés, etc.) |
| Organiser un atelier de validation de l'étude |
| Organiser une retraite pour l'élaboration d'un plan de plaidoyer au regard des données de l'étude validée |
| Organiser l’atelier de validation du document de plaidoyer |
| Résultat 13 : Un plan de plaidoyer de production locale et de distribution des semences certifiées maraîchères est mis en œuvre | Organiser des mini-ateliers départementaux sur la problématique semencière dans le maraîchage |
| Organiser une retraite pour l'élaboration du document de plaidoyer pour la mise en place d'un dispositif paysan de production semencière dans le maraîchage |
| Valider le document de plaidoyer pour la mise en place d'un dispositif paysan de production semencière dans le maraîchage |
| Résultat 14 : La sécurisation foncière des sites maraîchers de la ZIP est assurée | Vulgariser (en français facile et en 3 langues nationales) le contenu de la loi modificative 2017-15 modifiant et complétant le code foncier et domanial de 2013: organisation d'assemblées communales de sensibilisation |
| Informer et sensibiliser les maraîchers sur les outils de transaction foncière |
| Assurer l'appui institutionnel aux OP partenaires |
| Résultat 5.1 : Appui institutionnel FeNOMa | Prise en charge coordonnateur/trice FeNOMa |
| Prise en charge comptable FeNOMa |
| Elaboration plan stratégique FeNOMa |
| Appui institutionnel aux tables filières Mono et Couffo |